



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une extension attendue

C'était attendu: le Conseil fédéral confirme l'extension du certificat COVID. Il est désormais obligatoire à l'intérieur des restaurants, des bars et des lieux culturels et de loisirs, ainsi que pour les événements se déroulant à l'intérieur. Comme la majorité des partenaires sociaux, la Fédération des Entreprises Romandes (FER) y est favorable. Elle estime ce renforcement nécessaire pour préserver les milieux hospitaliers et préférable à toute nouvelle fermeture aux conséquences fatales pour l'économie et l'emploi.

L'objectif de l'extension du certificat COVID est clair: éviter des fermetures et limiter au maximum les restrictions à la vie sociale et économique. Les mesures exceptionnelles prises lors des vagues précédentes n'ont plus lieu d'être dans la mesure où l'on peut désormais démontrer être vacciné, immunisé ou non infecté. Pour Blaise Matthey, secrétaire général de la FER, «nous ne pouvons envisager de revivre la fermeture de pans entiers de l'économie. Surtout pour quelles autres solutions? Fermer à nouveau les entreprises, les classes, les activités culturelles et sportives? Rester claquemuré chez soi? C'est tout l'enjeu de l'extension du certificat sanitaire!»

Appel à la vaccination des milieux économiques

La Suisse a fondé sa gestion de la pandémie sur la responsabilité individuelle. Comparés à d'autres pays, ses résultats sont bons. Le grand mérite en revient à sa population. Pour poursuivre sur cette voie, les organisations économiques et patronales ont lancé un appel à la vaccination. De nombreuses entreprises soutiennent déjà la campagne de vaccination en permettant à leurs employés de se faire vacciner durant les heures de travail. La FER se joint aux organisations faitières pour appeler tous les employeurs à suivre cet exemple. Ivan Slatkine, président de la FER, d'ajouter : «Si l'on doit pouvoir conserver le choix d'être vacciné ou non, nous devons redoubler d'efforts afin d'atteindre au plus vite le seuil d'immunité collective. Il en va non seulement de l'avenir de notre économie et de nos entreprises, mais également de notre équilibre social.»

Utilisation du certificat dans le monde du travail

La FER salue la possibilité offerte aux entreprises de demander à leurs employés de présenter un certificat si cela leur permet de définir des mesures de protection appropriées ou de mettre en œuvre des plans de dépistage. C'était une demande des milieux économiques. La FER y est favorable lorsque l'activité nécessite un contact étroit avec de la clientèle ou patientèle. En revanche, elle n'y est pas forcément favorable s'agissant d'activités permettant de respecter les distances et donc de préserver la santé de tous.

Les annonces du jour comportent cependant de nombreuses zones d'ombre. La FER regrette le poids que fait peser sur les entreprises le manque d'informations précises quant aux mises en application.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faitière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch